

## ADDENDUM SECTEUR CHÔMAGE - scénario 3-6-7-8-9-10

### Scénario 6

#### **Zone 00194 – INDICATION DU SECTEUR DE VACANCES**

La présence devient: *ajout d'une information complémentaire*

Obligatoire si la personne concernée prend ses congés et si les codes nature du jour sont soit égale à 3.1 ou 3.2 ou 3.3 ou 3.4.

Les codes anomalie: *ajout d'un nouveau code anomalie*

00194-001 (Non présent) - B

### Scénario 7

#### **Zone 00234 – NOMBRE TOTAL D'HEURES DE VACANCES PAYEES**

La domaine de définition devient: *ajout d'une information complémentaire*

Un chiffre en 5 positions sous la forme HHHDD :

. HHH est le nombre d'heures

. DD est le nombre de minutes exprimé en décimales.

Cette zone doit avoir la valeur 0 si tous les codes nature du jour sont différents de 3.1 et 3.2

**Le nombre total d'heures de vacances payées ne peut pas être plus grand que la somme des heures pour les jours de vacances dans la grille "nature du jour" (codes 3.1, 3.2, 3.3, 3.4)**

### Scénario 6, 7, 10

#### **Zone 00178 – INDICATION DU JOUR**

La domaine de définition devient: *ajout d'une information complémentaire*

Le mois doit être égal au mois de la date de début de période de référence

**L'indication du jour doit être postérieure ou égale à la date de début de l'occupation et doit être antérieure ou égale à la date de fin de l'occupation**

Les codes anomalie: *ajout d'un nouveau code anomalie*

00178-099 (Incompatibilité occupation)- B

### Scénario 6, 7, 8, 10

#### **Zone 00044 – DATE DE DEBUT DE L'OCCUPATION**

La domaine de définition devient: *ajout d'informations complémentaires*

Lorsque l'occupation concerne une période couverte par des indemnités de rupture,

- l'année doit être un élément de [année de la déclaration ; année de la déclaration + 7].

- la date doit être supérieure ou égale à la date de début du trimestre ONSS.

**Cette date doit tomber 14 ans après la date de naissance du travailleur.**

**La date de début de l'occupation ne peut pas être postérieure au mois de référence.**

Les codes anomalie deviennent:

00044-001 (Non présent) - B

00044-003 (Invalide) - B

00044-008 (Pas dans le domaine de définition) - B

00044-097 (Incompatibilité période de référence) - B

### **Scénario 6, 7, 8, 10**

#### **Zone 00045 – DATE DE FIN DE L'OCCUPATION**

La domaine de définition devient: *ajout d'informations complémentaires*

Lorsque l'occupation ne concerne pas une période couverte par des indemnités de rupture, elle doit être comprise entre les dates de début et de fin du trimestre ONSS.

Lorsque l'occupation concerne une période couverte par des indemnités de rupture,

- l'année doit être un élément de [année de la déclaration ; année de la déclaration + 7] et doit être égale à l'année de la date de début de l'occupation.

- la date doit être supérieure ou égale à la date de début du trimestre ONSS.

**La date de fin de l'occupation ne peut pas être antérieure au mois de référence.**

Les codes anomalie deviennent:

00045-003 (Invalide) - B

00045-014 (Date de fin inférieure à la date de début) - B

00045-097 (Incompatibilité période de référence) - B

### **Scénario 3, 9**

#### **Zone 00044 – DATE DE DEBUT DE L'OCCUPATION**

Le domaine de définition : *ajout d'une information complémentaire*

Cette date doit tomber 14 ans après la date de naissance du travailleur

Les codes anomalie: *ajout d'un nouveau code anomalie*

00044-008 (Pas dans le domaine de définition) - B

### **Scénario 3, 6, 7, 8, 9, 10**

Les zones suivantes concernent le bloc fonctionnel 'personne physique'.

#### **Zone 00024 – NUMERO D'IDENTIFICATION DE LA SECURITE SOCIALE - NISS**

La domaine de définition devient:

La valeur 0 n'est pas permise.

#### **Zone 00030 – RUE DU TRAVAILLEUR**

La présence devient: FACULTATIF

Les codes anomalie deviennent:

00030-093 (Longueur incorrecte)- B

**Zone 00031 – NUMERO DE L'ADRESSE DU TRAVAILLEUR**

La présence devient: FACULTATIF

Les codes anomalie deviennent:

00031-093 (Longueur incorrecte)- B

**Zone 00033 – CODE POSTAL DU TRAVAILLEUR**

La présence devient: FACULTATIF

Les codes anomalie deviennent:

00033-093 (Longueur incorrecte)- B

**Zone 00034 – COMMUNE DU TRAVAILLEUR**

La présence devient: FACULTATIF

Les codes anomalie deviennent:

00034-093 (Longueur incorrecte)- B

**Zone 00035 – CODE PAYS DU TRAVAILLEUR**

La présence devient: FACULTATIF

Les codes anomalie deviennent:

00035-002 (Non numérique) - B

00035-008 (Pas dans le domaine de définition) - B

00034-093 (Longueur incorrecte)- B

**Zone 00119 – NATIONALITE DU TRAVAILLEUR**

La présence devient: FACULTATIF

Les codes anomalie deviennent:

00119-002 (Non numérique) - B

00119-008 (Pas dans le domaine de définition) - B

00119-093 (Longueur incorrecte)- B

**Zone 00168– COMMUNE - LIEU DE NAISSANCE DU TRAVAILLEUR**

La présence devient: FACULTATIF

Les codes anomalie deviennent:

00168-093 (Longueur incorrecte)- B

**Zone 00169 – CODE PAYS DU LIEU DE NAISSANCE DU TRAVAILLEUR**

La présence devient: FACULTATIF

Les codes anomalie deviennent:

00169-002 (Non numérique) - B

00169-008 (Pas dans le domaine de définition) - B

00169-093 (Longueur incorrecte)- B